

# REGLEMENT COMPLET COURSE SUR ROUTE « La PRUNELLOISE » 2022

Article 1 : La Course La PRUNELLOISE est organisée par le Comité d'Animation Prunellois (C.A.P.) de Pruniers en Sologne avec l'AC Romorantin , club support FFA.

Article 2 : La course principale, d'une distance de 10 kms,  
. est ouverte aux hommes et aux femmes de 16 ans et plus,  
Classement unique,  
Récompense à chaque arrivant,  
Produits locaux aux 3 premiers du classement scratch en hommes et femmes,  
Produits locaux au vainqueur par catégories d'âge en hommes et femmes (sans cumul).  
Sur cette course le Challenge Clubs Athlé sera décerné sur le meilleur cumul des temps des 2 premiers H et des 2 premières F du même Club.

La seconde course, d'une distance de 5 kms,  
est ouverte aux hommes et aux femmes de 14 ans et plus,  
Récompense à chaque arrivant,  
Produits locaux aux 3 premiers du classement scratch en hommes et femmes.

Nota : Cf Réglementation des courses hors stade,  
L'accompagnement des coureurs est INTERDIT  
L'accès aux courses est INTERDITE aux personnes non munies d'un dossard.

Article 3 : Le Départ et l'Arrivée se feront dans le centre ville de Pruniers en Sologne.  
Le Départ du 10 kms sera donné à 17h30 et celui du 5 kms à 18h45

Article 4 : **Parcours** : circuit mixte, urbain et campagne sans dénivelé

Article 5 : **Inscriptions en ligne** sur <https://www.protiming.fr/Runnings/detail/6324>

*Pour les retardataires, il sera possible de s'inscrire sur place jusqu'à 30 mn avant la course*  
6 € pour le 5 kms et 8 € pour le 10 kms  
Un Bulletin d'inscription sera obligatoirement à remplir

Nota important : Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible durant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 Bis : **Certificat Médical** :

Dans le respect de l'article L.231-3 du Code du Sport relative à la protection de la santé des sportifs, il est OBLIGATOIRE d'être titulaire :

. d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA , ou d'un « Pass J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité** à la date de la manifestation.  
. ou d'une **licence sportive, en cours de validité** à la date de la course, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle **doit apparaître**, par tous les moyens , la **non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.  
. ou d'un **certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de **moins d'un an** à la date de la course.

En l'absence de justificatif, l'engagement ne pourra pas être pris en compte.

**AUCUN AUTRE DOCUMENT SERA ACCEPTE POUR ATTESTER DE LA POSSESSION DU CERTIFICAT MEDICAL**

Article 6 : **Assistance médicale** : elle sera assurée par la Protection Civile

**Article 7 : Classement** : Le classement individuel pour l'ensemble des coureurs sera affiché à l'issue de la course.  
Les concurrents ne désirant pas figurer dans les classements diffusés devront préalablement en faire part, par écrit, lors de leur inscription.

**Article 8 : Circulation** : Elle sera assurée par des signaleurs tout au long du circuit .

**Article 9 : Assurance** : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de THELEM Assurances à Pruniers en Sologne.  
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

**Renseignements :** . Guy ROUSSEAU – [gjm.rousseau@orange.fr](mailto:gjm.rousseau@orange.fr) - Tel : 06.95.70.35.75  
. Bernard MINOIS – [bernardminois52@gmail.com](mailto:bernardminois52@gmail.com) - Tel : 07.86.33.88.39